L'HYPER !
La gazette des délégués CFDT Carrefour

http://www.cfdt-carrefour.com
E. Mail: cfdt.carrefour@online.fr

L'Hyper n°126/03 Le 05/05/2003 4 pages

AIX en Provence	Kasbarian	Lydia
ALENCON	Blaise	Edith
AULNAY SOUS BO	Kabbaj	Elisabeth
BERCK	Nyga	Pascal
CHARLEVILLE-M	Vergeade	Willy
CHATEAUROUX	Richard	Eliane
CRETEIL	Galinou	Renée
LA CIOTAT	Fiorito	Christiane
LA ROCHE SUR Y	Gautreau	Geneviève
MONTIGNY	Hénot	Josette
MONTREUIL	ımine-Eddin	Nadia
MOULINS	Rickeboer	Colette
NICE TNL	Dupret	Patricia
SANNOIS	Hervieux	Joëlle
SARTROUVILLE	Sangleboeuf	Luc
SAV Carpiquet	St Dizier	Denis
SAV R SUD-OUES	Dauga	ean-Jacque
TRANS EN PROVI	Bouteille	Chantal
TROYES	Bougault	Daniel
UZES	Chaix	Bernadette
VILLEJUIF	Vargas	Antoinette

AMIENS	Marotte	Bernadette
ANGERS gd Maine	Vincent	Stéphanie
ANGERS St Serge	Duchesne	Annie
ANGLET	Sansebastien	Martin
ANTIBES	Duval	Jacques
BEAUCAIRE	Guay	Michel
BELLE EPINE	Zirafi	Serge
BONNEVEINE	Acariès	Joseph
BOURGES	Goncalves	Cendrine
BREST	Celton	Thierry
CHALONS/Champ	Piquet	Pascal
CHAMNORD	Dereymez	Michèle
CHAMPS sur Marr	Boudendir	Karim
CHARTRES	Testault	Marc
CHATEAU THIER	Noailles	Monique
CHERBOURG	Diguet	Christian
CHOLET	Crespel	David
CONDE/ESCAULT	Kolwalski	Elisabeth
COTE DE NACRE	Le Saulnier	J. Luc
DRAGUIGNAN	Maunier	J. François
ETAMPES	Parrain	Claude
EVRY	Carasco	Roland
FOURMIE	Dagneau	Bruno
GRUCHET LE VA	Gratigny	M. Claude

HEROUVILLE	Pasquier	Bruno
IVRY/SEINE	Fiquet	Betty
LAON	Treffert	Fatima
L'HAY LES ROSES	Dias	Kathy
LE MERLAN	Bernabe	Guy
LOMME	Bara	Madeleine
LORIENT	Jourdan	Pascal
LORMONT	Planet	Joël
LYON la part Dieu	Goncalves	Yvette
MARSEILLE gd lit	Pellicio	Elisabeth
MERIGNAC	Jonas	Joël
MEYLAN	Bruno	Alain
MONDEVILLE	Tillaut	Nadine
MONTESSON	Marchand	Françoise
NEVERS/MARZY	Estorge	Michel
MT ST AIGNAN	Pernel	Catherine
NICE LINGOSTIÈ	Favré	Serge
OLLIOULES	Clenet	Catherine
ORLEANS	Lecland	Dominique
ORMESSON	Rodrigues	Aurore
PAIMPOL	Jegou	Philippe
PARIS AUTEUIL	Tourino	Lola
PERPIGNAN	Garcia	Georges
QUETIGNY	Gaiffe	Pierre

QUIMPER	Mayeur	Patrick
REIMS	Robitaillie	Eric
REIMS Cernay	Viseux	Francine
RENNES Alma	Jules	Yolande
RENNES Cesson	Louis	M. Christine
SARAN	Vallee	Isabelle
ST BRICE	Vernes	Annie
St BRIEUC	Rio	Yves
St HERBLAIN	Vella	Annie
THIONVILLE	Putz	Arlette
ST MALO	Denis	Josette
TORCY/Collégien	Bailloux	Michel
TOULON Gd Var	Dubas	Marie-Noëll
VITROLLES	Natchoo	Serge
VALENCIENNES	Kliébasiéwic	Nicole
WASQUEHAL	Bonvoisin	Albert
FEDERATION	Millat	J.François
DRS CARREFOUR	Delenne	Jean-Luc
Franchises	*Le délégué syndical*	

Ce fax est adressé à près de 60 sections par Internet , et vous ??

SOMMAIRE

Retraite ce que dit la CFDT
Tract Retraite

Spécial Retraite

Retraités: Demain ce sera notre tour.

Pour "arracher " nos exigences et garantir nos retraites, participons aux actions du 13 mai !

Comme dans toutes les entreprises et dans la fonction publique la Coordination CFDT Carrefour appelle tous les salariés: employés, agents de maîtrise et cadres du groupe Carrefour à participer mardi 13 mai aux actions sur les retraites.

Le 13 mai montrons notre volonté d'être entendue, demain il sera trop tard.

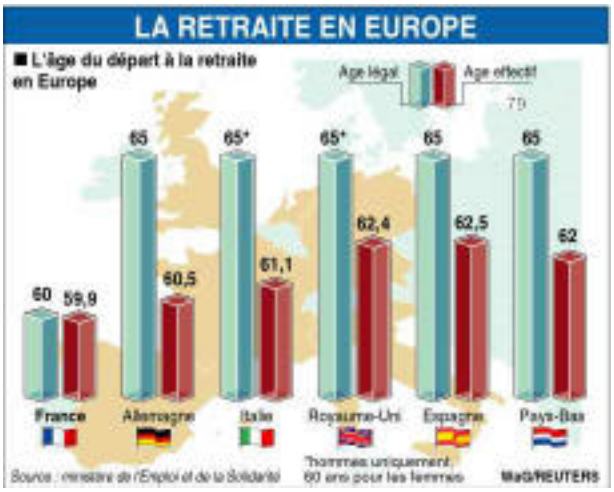

Que dit la CFDT

(extraits d'interviews dans la presse)

« Depuis le début, la CFDT se bat pour une réforme des retraites. Pour l'instant, la proposition de réforme du gouvernement n'est pas suffisante et ne va pas assez loin sur certains points.

C'est donc pour améliorer cette proposition, pour aller vers une vraie réforme équitable que la CFDT participera à la journée de mobilisation du 13 mai. La CFDT fera pression sur le gouvernement jusqu'au moment où elle estimera que la réforme va dans le bon sens. »

François Chérèque a réaffirmé sa volonté « d'aller plus loin, en particulier sur le niveau des pensions, qui est le principal sujet au centre de cette réforme ». Et de fustiger le taux de remplacement de 75 % pour le Smic, proposé par François Fillon, trop éloigné des 100 % demandés par la CFDT.

Il est également revenu sur la revendication d'un départ anticipé avant 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler tôt. Une question de justice sociale, pour la CFDT, concernant des travailleurs, souvent les moins qualifiés, qui sont d'ores et déjà à plus de 40 ans de cotisations et pour qui la revendication d'un retour au 37,5 ans doit sembler bien éloignée.

Enfin, de fortes contreparties à l'harmonisation des durées de cotisation ont été demandées, une nouvelle fois, au gouvernement, dimanche soir, par le secrétaire général de la CFDT.

Le secrétaire général de la CFDT a réaffirmé que la garantie des retraites, « élément central » de la réforme, nécessitait de « pousser François Fillon à aller plus loin », lui reprochant en outre de vouloir « enfermer » la question du financement dans la seule problématique de la durée de cotisation.

« La dégradation des pensions dans les années qui viennent, déjà commencée il y a une dizaine d'années, va continuer en limitant en premier les basses pensions », a-t-il souligné. Ainsi, un salarié qui a perçu le Smic toute sa vie touche aujourd'hui une pension de 80 % du Smic, si on ne fait rien, elle descendra à 70 % ».

Le gouvernement nous dit : 75 %, proposant en fait « simplement de réduire la dégradation. À la CFDT, nous voulons un objectif précis, ambitieux sur plusieurs années pour arriver au plus près de 100 % du Smic ».

Réforme des retraites

Il faut de nouvelles propositions !

Le projet de réforme des retraites, dévoilé par le gouvernement à l'issue de la phase de concertation, ne nous convient pas. Convaincus qu'une forte intervention de tous peut permettre de modifier les choix actuels, nous participons aux actions et manifestations unitaires du 13 mai 2003.

La CFDT appelle les salariés du public, du privé et les retraités à se mobiliser fortement pour que le gouvernement améliore ses propositions.

Le gouvernement doit revoir sa copie pour garantir:

· Un haut niveau de retraite à tous et plus particulièrement aux bas salaires :

- par **la revalorisation des basses pensions** : aucune retraite ne doit, à terme, être inférieure au Smic ;

- par **l'arrêt de la dégradation** des retraites du secteur privé ;

- par **la suppression des inégalités** pesant sur les pluri-pensionnés ;

- par **des augmentations périodiques et négociées des pensions** au-delà de la seule garantie du pouvoir d'achat ;

- par **une prise en compte du temps partiel** à taux plein dans les fonctions publiques, **comme dans le privé** ;

- par **la création d'une caisse de retraite complémentaire par répartition**, obligatoire, prenant en compte les primes des fonctionnaires.

· Le droit à la retraite dès 40 ans de cotisation, même avant 60 ans**,** - pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes : à 14, 15, 16, ou 17 ans.

· Des départs anticipés pour les salariés soumis à des travaux pénibles, insalubres, dangereux ou astreignants.

· L'instauration d'une retraite choisie en :

- réaffirmant le droit à la retraite à 60 ans ;

- élargissant les possibilités de choix ;

- réduisant les abattements pour carrières incomplètes ;

- en introduisant un coefficient de majoration pour ceux qui souhaitent travailler au-delà de la durée légale.

· Une politique de création d'emploi qui permette :

- aux jeunes d'accéder à un emploi stable ;

aux salariés de plus de 50 ans de se maintenir dans l'emploi.

· Les ressources nécessaires à la solidité financière des régimes.

Attention ! Le projet de loi de réforme des retraites doit être adopté par le Conseil des ministres le 28 mai prochain. Il nous reste donc peu de temps pour peser sur le gouvernement. Nous sommes tous concernés par les retraites.

Nous devons tous nous mobiliser !

Pour "arracher" nos exigences et garantir nos retraites participons aux actions du 13mai

Monsieur le Premier ministre,

Comme une majorité de salarié(e)s, je suis très inquiet(ète) pour ma future retraite : je veux être sûr(e) d'avoir une bonne retraite !

La réforme des retraites est indispensable et j'en attends plus de justice, à savoir :

• un droit à la retraite, dès 40 ans de cotisation, même avant 60 ans, pour les salariés ayant commencé à travailler tôt ;

• un haut niveau de retraite pour tous : 100 % pour les salariés au Smic ; 80 % pour un salarié à 1 500 ¤ net ; 70 % pour un salarié à 3 000 ¤ net ;

• un départ anticipé lié à la pénibilité du travail ;

• la possibilité de racheter des années d'études ;

pour les fonctionnaires, la prise en compte :

• des primes ;

• du temps partiel sans pénalisation.

Je soutiens ces revendications.